Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_4-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°4 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) et au Conseil Régional

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_4-DE

Ville de Thiers

C.M. 27.06.2023
- N° 4 -

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) ET AU CONSEIL REGIONAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Schéma de Cohérence Régionale du football ;

- **Considérant** que la collectivité est confrontée depuis de nombreuses années à un manque de terrains, liée essentiellement à une augmentation d'adhérents (Foot /Rugby/Athlétisme) et d'allongement des périodes dans l'année où les équipements sont fermés (2 terrains en zone inondable et un arrêté interdisant l'arrosage depuis 3 ans).
- **Considérant** que le bureau d'étude (Wootstock Paysages) a été missionné pour établir un état des lieux chiffré, proposant 4 scénarii : Terrain Honneur / Terrain Annexe derrière la tribune et les 2 terrains côté maison des Sports ;
- **Considérant** que la transformation d'un de ces 4 terrains en terrain synthétique parait une solution : réduction des coûts de fonctionnements (peinture, gazon, engrais) ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau puisqu'un terrain synthétique demande bien moins d'apport en eau ;

En parallèle de cette étude, la collectivité souhaite se rapprocher de partenaires financiers.

Dans le cadre de l'aide apportée sur les équipements sportifs, l'agence nationale du sport (ANS) peut accompagner les collectivités.

De plus, dans le cadre du Schéma de Cohérence Régional du Football, le projet est éligible auprès de la Région.

Plan de financement prévisionnel de l'équipement. (Woodstock paysages)

Dépenses prévisionnelles HT		**Recettes prévisionnelles HT**	
-Travaux préparatoires,	15 000 €	ANS 15%	82 500 €
-Terrassement, nivellement	60 000 €	Région 15% Schéma de Cohérence Régionale du football	82 500 €
-Reprise des réseaux de drainage	35 000 €		
- Fourniture et pose de sous couche	60 000 €		
- Gazon Synthétique	340 000 €		
- Matériel sportif	20 000 €		
- Bureau de Contrôle	15 000 €		
- Reprise des abords	5 000 €		
		Autofinancement 70%	385 000 €
TOTAL	**550 000**	**TOTAL**	**550 000 €**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_4-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHAVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation de subvention auprès de l'ANS ;
- **Approuve** la sollicitation de subvention auprès de la Région pour le Schéma de Cohérence Régionale du football ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER